

**Une version plus courte de ce formulaire s'applique aux activités auxquelles participent 9 personnes ou moins.**  
 Si vos activités touchent 9 personnes ou moins, veuillez remplir le formulaire *Loi sur l'Environnement – Demande regroupant divers permis pour les activités auxquelles participent 9 personnes ou moins*.

- Les demandeurs doivent s'assurer :
  - de bien connaître le *Règlement sur les émissions atmosphériques*, le *Règlement sur les déchets solides* et le *Règlement sur les déchets spéciaux* en application de la *Loi sur l'Environnement* du Yukon;
  - de remplir toutes les parties pertinentes du présent formulaire, soit à l'ordinateur ou à la main, en lettres détachées;
  - d'apposer leur signature à la fin de ce formulaire;
  - de joindre tous les documents requis.
- Il est possible qu'une inspection soit effectuée avant la délivrance d'un permis.
- Après examen de la présente demande, le demandeur pourrait devoir fournir d'autres renseignements.
- Des droits pour l'examen technique peuvent être exigés avant que le présent permis soit délivré.

**Important :** Ce formulaire regroupe les exigences indiquées dans les formulaires habituels de demande de permis d'exploitation relatifs aux émissions atmosphériques, aux déchets solides et aux déchets spéciaux, qui sont requis pour les activités généralement entreprises dans une exploitation commerciale ou industrielle. Ce formulaire de synthèse n'a pas été conçu pour une utilisation générale et il a été mis à votre disposition seulement pour simplifier la tâche des demandeurs.

Il incombe au demandeur de se procurer tous les permis exigés pour ses activités assujetties à la *Loi sur l'Environnement* et aux autres lois et règlements applicables.

**Lisez attentivement et remplissez toutes les parties du formulaire. Annexez d'autres feuilles, au besoin.**

**Partie 1.0 – Renseignements sur le demandeur et le lieu d'exploitation**

Le demandeur est la personne ou l'entreprise qui sera titulaire du permis. Le présent formulaire peut être rempli et signé par la personne effectuant les activités visées par le permis, par un représentant de l'entreprise effectuant les activités visées par le permis ou par un consultant ou un entrepreneur embauché par celle-ci, à condition que ce consultant ou cet entrepreneur ait reçu l'autorisation écrite du demandeur de le faire pour lui. Dans ce cas, joignez cette autorisation écrite à la demande de permis.

**A. Nom et adresse du demandeur**

Nom de l'entreprise ou organisme gouvernemental/de la direction/du ministère	Téléphone
Nom de la personne-ressource et titre du poste	Télécopieur
Adresse postale	Code postal
Courriel	

Les renseignements fournis aux présentes sont recueillis, utilisés et communiqués en vertu de la partie 6 de la *Loi sur l'environnement* (LY 2002, ch. 76, art. 84) en vue de déterminer l'admissibilité à obtenir un permis d'exploitation relatifs aux émissions atmosphériques, aux déchets solides et aux déchets spéciaux, ainsi qu'à des fins de recherche, de compilation de statistiques et d'application de la loi. Ils sont recueillis en conformité avec la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* (LY 2002, ch. 1, art.1) et peuvent être communiqués. Pour de plus amples renseignements, contactez la Direction de la protection et de l'évaluation environnementale, ministère de l'Environnement, Gouvernement du Yukon : C.P. 2703, Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6; 867-667-5683 ou 1-800-661-0508, poste 5683; envprot@gov.yk.ca.

<b>B. Qui est directement responsable des activités liées au permis?</b> (S'il y a plusieurs personnes-ressources, utilisez une autre feuille.)	
<input type="checkbox"/> <b>Même personne que (A) ci-dessus, ou :</b>	
Nom de l'entreprise ou organisme gouvernemental/de la direction/du ministère	Téléphone
Nom de la personne-ressource et titre du poste	Télécopieur
Adresse postale	Code postal
Courriel	
<b>C. Où est situé le lieu d'exploitation?</b> (S'il y a plusieurs lieux d'exploitation, utiliser une autre feuille.)	
Adresse municipale	
Adresse cadastrale	
Coordonnées géographiques (à partir du centre du lieu d'exploitation – latitude et longitude, système UTM (spécifiez la zone) ou système Albers utilisé au Yukon)	
<b>D. Qui est propriétaire du terrain où sont menées les activités?</b> (S'il y a plusieurs lieux d'exploitation, utilisez une autre feuille.)	
<input type="checkbox"/> <b>Même personne que (A) ci-dessus ou :</b>	
Nom	Téléphone
Pour les activités auxquelles participent 9 personnes ou moins, contactez la Direction des programmes environnementaux pour obtenir le formulaire de demande adéquat.	
<b>E. Si le terrain est à l'intérieur des limites municipales, quel en est le zonage?</b> (S'il y a plusieurs lieux d'exploitation, utilisez une autre feuille.)	
Les demandeurs doivent se conformer aux règlements municipaux et veiller à se renseigner sur toute restriction ayant trait aux activités pouvant se dérouler dans un lieu zoné.	
<b>F. De manière générale, combien de personnes participant directement à l'aspect commercial des activités liées à ce projet se trouveront sur place en même temps?</b>	
Pour les activités auxquelles participent 9 personnes ou moins, contactez la Direction des programmes environnementaux pour obtenir le formulaire de demande adéquat.	
<b>G. Combien de personnes au maximum participant directement à l'aspect commercial des activités liées à ce projet se trouveront sur place en même temps?</b>	
<b>H. À quelles dates exactes se déroulera le projet?</b>	

**I. Quelles activités seront entreprises par le demandeur au lieu d'exploitation?** Cochez toutes les activités qui s'appliquent. Si l'une des activités que vous effectuez n'est pas indiquée, vous devrez peut-être remplir un autre formulaire.

**Déchets solides**

- Transport des déchets solides à l'extérieur du lieu d'exploitation (remplir les parties 2.0 et 2.1)
- Brûlage des déchets solides sur place (remplir les parties 2.0 et 2.2)
- Incinération des déchets solides sur place (remplir les parties 2.0 et 2.3)
- Enfouissement des déchets solides sur place (y compris les cendres) (remplir les parties 2.0 et 2.4)

Le brûlage des déchets solides devrait avoir lieu dans une tranchée, une fosse de brûlage ou un baril, tandis que l'incinération devrait être effectuée à l'aide d'un dispositif permettant de régler l'entrée d'air et la température de combustion.

**Déchets spéciaux (déchets dangereux)** (ex. huiles usées, antigel usé, liquide pour freins hydrauliques usé)

- Production, entreposage ou transport des déchets spéciaux (remplir la partie 3.0)
- Élimination des huiles usées sur place à l'aide d'un brûleur d'huiles usées (remplir les parties 3.0 et 3.1)

**J. Votre projet est-il assujéti à une évaluation en vertu de la Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon (LÉESY)?**

- Oui. Indiquez le numéro de projet ou la date à laquelle la demande sera présentée : \_\_\_\_\_  
OU le numéro de permis d'utilisation des eaux : \_\_\_\_\_
- Non.

Les demandes concernant les projets assujéti à une évaluation conformément à la LÉESY seront examinées, puis conservées jusqu'à ce qu'un document de décision ait été publié.

**K. Joignez les documents suivants :**

- Un croquis du plan du lieu indiquant :
  - L'emplacement des installations du camp.
  - Les endroits où les déchets solides sont entreposés.
  - Les endroits où les déchets solides sont enfouis, brûlés ou incinérés.
  - Les endroits où les déchets spéciaux sont entreposés.
  - L'emplacement des dispositifs de brûlage et d'incinération des huiles usées.
  - Les habitations, routes et plans d'eau environnants, ainsi que les terrains adjacents.

Les demandeurs peuvent utiliser les mêmes croquis et cartes des concessions minières qu'ils ont joints à leur demande d'approbation pour l'utilisation des terres minières, à condition que tous les endroits mentionnés ci-dessus (s'il y a lieu) soient indiqués.

**Partie 2.0 – Déchets solides**

**A. Quels sont les types et les quantités de déchets solides produits ou traités sur place, et qu'en fera-t-on?**

De manière générale, une personne produit en moyenne 2 kg de déchets par jour.

Types de déchets solides	Kg/jour	Transport	Enfouissement	Brûlage	Incinération
Déchets de cuisine		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Papier et carton		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Plastique et emballages		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contenants et emballages recyclables		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Déchets de construction ou de démolition		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre :		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Quantité totale de déchets solides					

**B. Où et comment les déchets seront-ils entreposés avant d'être transférés, enfouis, brûlés ou incinérés?** (Par exemple les déchets domestiques seront entreposés dans une remise en métal, à 100 m de la cuisine; les débris de construction ou de démolition seront transportés directement au site d'enfouissement, etc.)

**C. Indiquez les mesures de sécurité ou de contrôle de la faune mises en place au lieu d'exploitation.**

- Clôture (veuillez préciser le type et la hauteur de la clôture) : \_\_\_\_\_
- Clôture électrique (veuillez préciser le type et la hauteur de la clôture) : \_\_\_\_\_
- Affiches/panneaux (veuillez indiquer le message et les emplacements) : \_\_\_\_\_
- \_\_\_\_\_
- Contrôle d'accès (indiquez les heures d'accès) : \_\_\_\_\_
- Autre : \_\_\_\_\_
- \_\_\_\_\_

**D. Décrivez toutes les mesures, actuelles ou futures, visant le tri ou le recyclage des déchets (ex. installation de bacs de recyclage ou de compost dans les aires communes).**

**E. Décrivez toute mesure de surveillance environnementale du sol, de l'air ou des eaux souterraines ou de surface qui sera prise pendant le projet.**

**Partie 2.1 – Transfert des déchets solides à l'extérieur des lieux**

**A. À quelle installation d'élimination des déchets solides autorisée seront transférés les déchets?**

Notez que les opérateurs d'installations de déchets solides se réservent le droit de refuser les déchets provenant d'une autre localité.

**Partie 2.2 – Brûlage à l'air libre des déchets solides**

**A. À quelle fréquence aura lieu le brûlage?**

**B. Décrivez la méthode qui sera utilisée pour brûler les déchets solides (ex. tranchée, baril ou autre récipient).**

Si la méthode de brûlage diffère selon le type de déchets, indiquez la méthode choisie pour chaque type de déchets. Si vous prévoyez utiliser des accélérateurs, précisez ci-dessous.

**C. Quelles mesures seront prises (le cas échéant) pour réduire le rejet de contaminants dans l'atmosphère?**

- Surveillance continue des sources d'émissions ponctuelles
- Contrôle de la qualité de l'air ambiant
- Autre (préciser) : \_\_\_\_\_

**D. Comment les cendres de brûlage seront-elles éliminées?**

- Transport vers une installation de traitement des déchets solides autorisée.
- Enfouissement sur place (veuillez remplir la partie 2.4 de ce formulaire).
- Autre (préciser) : \_\_\_\_\_

## Partie 2.3 – Incinération des déchets solides

### A. À quelle fréquence les déchets seront-ils incinérés?

### B. Veuillez indiquer les renseignements suivants concernant l'incinérateur (si vous les connaissez).

Fabricant	Modèle n°	Année
-----------	-----------	-------

En pièce jointe, veuillez fournir si possible les caractéristiques techniques de l'incinérateur, y compris les schémas et/ou les photos.

### C. S'il y a lieu, indiquez quelles mesures seront prises en vue de réduire les concentrations de contaminants rejetés dans l'atmosphère. En pièce jointe, veuillez fournir si possible les caractéristiques techniques de tout appareil de contrôle des émissions que vous utiliserez.

### D. S'il y a lieu, indiquez quelles mesures seront prises en vue d'assurer le contrôle des émissions de contaminants dans l'atmosphère.

- Surveillance continue des sources d'émissions ponctuelles
- Tests d'émissions
- Contrôle de la qualité de l'air ambiant
- Autre (veuillez préciser) : \_\_\_\_\_

### E. Comment les cendres produites par l'incinération seront-elles éliminées?

- Transport vers une installation de traitement des déchets solides autorisée.
- Enfouissement sur place (veuillez remplir la partie 2.4 de ce formulaire).
- Autre (veuillez préciser) : \_\_\_\_\_

## Partie 2.4 – Enfouissement des déchets solides sur place

### A. Confirmez que le site d'enfouissement des déchets solides ou des cendres se trouve :

- à au moins 100 m de la ligne des hautes eaux de tout cours d'eau si la superficie de la cellule d'enfouissement est de 50 m<sup>2</sup> ou moins;
- à au moins 300 m de la ligne des hautes eaux de tout cours d'eau si la superficie de la cellule d'enfouissement est de plus de 50 m<sup>2</sup>;
- à au moins 300 m d'un puits d'eau potable;
- à au moins 100 m d'une zone instable;
- non dans une zone inondable à récurrence de cent ans.

La fosse d'enfouissement des déchets solides ou des cendres d'incinération proposée sera-t-elle aménagée sur du pergélisol?

Oui  Non

Si oui : Y a-t-il d'autres endroits adaptés qui ne se trouvent pas dans une zone de pergélisol?

Oui  Non

### B. Décrivez la conception de la fosse ou de la cellule d'enfouissement (ex. profondeur et dimensions, type de sol, perméabilité du sol, épaisseur de la géomembrane, etc.).

### C. À quelle profondeur se situent les eaux souterraines au lieu d'enfouissement?

Le fond de la fosse d'enfouissement doit se situer à au moins 3 mètres au-dessus du niveau des eaux souterraines en période de crue.

### D. Quels matériaux serviront à couvrir régulièrement les déchets enfouis et à quelle fréquence seront-ils utilisés?

**E. Comment prévoyez-vous mettre hors service la fosse d'enfouissement lorsque celle-ci sera pleine? Décrivez le type et la quantité de matériaux utilisés pour couvrir les déchets enfouis.** Toutes les fosses doivent être désaffectées conformément aux lignes directrices établies par la Direction des programmes environnementaux.

### Partie 3.0 – Déchets spéciaux

#### A. Le demandeur traitera-t-il des déchets spéciaux produits par des tiers?

- Oui. Remplissez le formulaire relatif à une installation de gestion des déchets spéciaux.  
 Non.

#### B. Énumérez les types de déchets spéciaux qui seront produits sur place et la quantité produite sur une base mensuelle, et précisez s'ils seront éliminés ou traités sur place ou transportés vers un autre endroit à cette fin.

Types de déchets	Quantité produite par mois (indiquez les unités – ex. litres)	Transportés vers un autre endroit par le demandeur	Transportés vers un autre endroit par quelqu'un d'autre ou par une autre entreprise	Éliminés ou traités sur place
Huile usée		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Batteries au plomb-acide usées		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Antigel usé		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Solvants usés		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Carburant diesel usé		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Essence usée		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre :		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Toutes les personnes ou les entreprises transportant des déchets spéciaux au Yukon doivent être autorisées à le faire. Pour vous assurer qu'une personne ou une entreprise est autorisée à transporter des déchets spéciaux, vous pouvez demander de voir une copie de son permis ou vérifier auprès d'Environnement Yukon.

**C.  Si des déchets spéciaux doivent être transportés par le demandeur, cochez pour confirmer qu'un plan d'intervention en cas de déversement s'appliquant aux substances transportées est en place et joignez-le à cette demande.** On peut se procurer auprès d'Environnement Yukon un modèle de plan et un feuillet d'information décrivant les mesures à prendre en cas de déversement.

#### D. Qui recevra les déchets spéciaux à l'installation d'élimination ou de traitement?

- Le demandeur.  
 Une autre personne ou entreprise.

Toutes les personnes ou les entreprises recevant des déchets spéciaux doivent être autorisées à le faire. Pour confirmer qu'une personne ou une entreprise est autorisée à recevoir des déchets spéciaux, vous pouvez demander de voir une copie de son permis ou vérifier auprès d'Environnement Yukon.

**E.  Cochez pour confirmer que tous les déchets spéciaux seront entreposés à au moins 30 m de la ligne naturelle des hautes eaux de tout plan d'eau.**

**F. Énumérez les différentes formations qu'ont reçues les membres du personnel qui manipuleront les déchets spéciaux** (ex. cours sur le transport des marchandises dangereuses, formation SIMDUT, formation interne, etc.).

### Partie 3.1 - Incinération des huiles usées

#### A. Indiquez les renseignements suivants concernant l'incinérateur (si vous les connaissez).

Fabricant	Modèle n°	Dossier ULC ou CSA n°	Année
-----------	-----------	-----------------------	-------

B.  Cochez pour confirmer que l'équipement qui servira à brûler les huiles sera situé à au moins 30 m de la ligne naturelle des hautes eaux de tout plan d'eau.

Je soussigné, \_\_\_\_\_, déclare que je suis le  
NOM EN LETTRES DÉTACHÉES  
représentant autorisé de \_\_\_\_\_, et que, à ma  
NOM DE L'ENTREPRISE OU DE LA PERSONNE TITULAIRE DU PERMIS  
connaissance, les renseignements fournis dans le présent formulaire sont exacts et complets.

\_\_\_\_\_  
Signature du demandeur

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
N<sup>bre</sup> de pièces jointes

#### Liste de vérification – Pour vous assurer que votre demande est complète.

- Le formulaire de demande dûment rempli et signé.
- Une lettre signée du propriétaire du terrain autorisant les activités énumérées dans les présentes, si le demandeur n'est pas lui-même le propriétaire.
- Un plan du site indiquant :
  - l'emplacement des installations du camp;
  - les endroits où les déchets solides sont entreposés;
  - les endroits où les déchets solides sont enfouis, brûlés ou incinérés;
  - les endroits où les déchets spéciaux sont entreposés;
  - l'emplacement des dispositifs de brûlage et d'incinération des huiles usées;
  - les habitations, routes et plans d'eau environnants, ainsi que les terrains adjacents.
- Un plan d'intervention en cas de déversement lors du transport de déchets spéciaux, si le demandeur prévoit transporter des déchets spéciaux hors du lieu du projet.

#### Le formulaire de demande, dûment rempli et signé, doit être déposé en main propre au bureau gouvernemental de votre localité ou envoyé par la poste ou par courriel aux coordonnées suivantes :

Direction des programmes environnementaux (V-8)  
Ministère de l'Environnement, Gouvernement du Yukon (10 Burns Road, Whitehorse)  
C.P. 2703, Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6

Renseignements : Téléphone : 867-667-5683 ou 1-800-661-0408, poste 5683  
Télécopieur : 867-393-6205  
Site Web : [yukon.ca/fr/dechets-et-recyclage](http://yukon.ca/fr/dechets-et-recyclage)  
Courriel : [envprot@gov.yk.ca](mailto:envprot@gov.yk.ca)